

# JOURNAL DE LYON ET DU MIDI.

Cette feuille devance d'un Jour à Lyon et dans le midi, les Journaux de Paris, pour les nouvelles de Paris et du Nord; et de plusieurs jours pour les nouvelles du midi de l'Europe.

On s'abonne à Lyon, au bureau du Journal, place St-Jean, N.º 3; chez Manel, libraire, place Louis-le-Grand, N.º 30; et chez Chambet, libraire, rue Lafont; dans les départemens, chez tous les Libraires et les Directeurs de postes. Prix: pour 3 mois, 15 francs; pour 6 mois, 30 francs, et 60 francs pour l'année, franc de port pour la France; les abonnemens à l'étranger doivent 2 francs de plus par trimestre. On ne recevra que les envois francs de port. S'adresser pour ce qui concerne la rédaction, au Directeur du Journal de Lyon, place Louis-le-Grand, N.º 1, à Lyon.

LYON, 14 août.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 15 courant, sont priés de vouloir bien renouveler, pour éviter les interruptions.

(La note suivante nous est parvenue par une voie détournée et suspecte; nous la mettons néanmoins sous les yeux de nos lecteurs, pour la rareté de l'invention si le fait qu'elle rapporte est faux.)

« Un personnage de distinction, attaché à la diplomatie Russe, a été trouver à Novarre, le prince ALEXIS DE COMNÈNE, descendant le plus direct des empereurs d'Orient, et lui a remis une lettre autographe de l'empereur Alexandre. A la suite d'un long entretien, l'envoyé du Nord est parti dans la nuit, sans que rien transpire sur les motifs de son voyage; mais on a remarqué qu'après son départ, une garde d'honneur autrichienne a été placée à la porte de la maison du prince de Comnène, avec un drapeau rose et blanc, portant le monogramme de Christ, signe armorial des anciens empereurs de Constantinople. »

Avant-hier dimanche, deux vols assez adroits ont été commis au théâtre des Célestins. Un particulier, entrant au spectacle, a eu sept petits-écus pris dans la poche de son gilet, sous le vestibule, tout près du factionnaire placé dans cet endroit pour maintenir l'ordre; mais ce qui rend ce tour plus piquant, c'est que le voleur a glissé dans cette même poche, à la place des sept petits-écus, sept pièces de 10 centimes en cuivre.

Le second vol est celui d'une montre en or, qui a été enlevée au milieu du parterre, dans le gousset même de celui à qui elle appartenait, et pour la soustraction de laquelle il a fallu couper une cordon assez fort en cheveux passé à son col, ce qui a été fait avec tant de dextérité qu'il ne s'en est pas aperçu le moins du monde.

— Une fumée fort épaisse, qui sortait par le soupirail d'une cave de la place des Célestins, fit naître dimanche dernier des craintes d'incendie. Mais examen fait des lieux, on reconnut que le feu ne s'était communiqué qu'à un tas de papiers et de balayures amoncelé dans cette cave. On présume qu'un bout de cigarre encore enflammé, jeté par mégarde dans le trou du soupirail, avait provoqué cet accident qui, du reste, n'a pas eu d'autre suite.

— Par ordonnances du 9 de ce mois, le Roi a supprimé la charge d'intendant des dépenses de sa maison (service du grand-maître). Sa Majesté a créé l'emploi de contrôleur-général des dépenses des divers services de sa maison.

M. Forestier, conseiller-d'état intendant des dépenses, conserve le titre d'intendant honoraire.

Le vicomte de la Boulaye, secrétaire-général du ministère, est nommé contrôleur-général des dépenses des divers services de la maison du Roi.

Le vicomte de Senonnes, ancien secrétaire honoraire du cabinet du Roi, actuellement secrétaire-général du Musée royal, est nommé secrétaire-général du ministère de la maison du Roi.

Des réglemens et ordonnances établiront ultérieurement les fonctions du contrôleur-général des dépenses, et ses rapports avec les divers services de la maison du Roi. (Moniteur.)

## NOUVELLES DIVERSES.

### MORT DE LA REINE D'ANGLETERRE.

Hammersmith, 9 heures.

Tous les médecins de la reine sont en consultation: lord Hood, l'ecchevin Wood, M. Wilde et le docteur Lushington sont avec eux. On attend incessamment un bulletin. S. M. est dit-on, assoupie pour le moment et paraît ne presque plus souffrir.

10 heures et demie.

La lutte a cessé! La reine n'est plus! Il y a environ 5 minutes qu'un domestique mort, appartenant à S. M., s'élança dans le vestibule; au même instant les cris prolongés des femmes de chambre sortant précipitamment de leurs appartemens, rendaient toute explication inutile.

(Voir pour les détails l'article Londres.)

— On nous écrit du département de l'Oise que l'épidémie qui s'y était manifestée, et à laquelle les médecins donnent le nom de fièvres militaires, est en général très-bénigne et ne doit désormais inspirer aucune inquiétude. MM. les docteurs Mazet, Royer,

Dubout, Colson et Tavernier, réunis le 5 de ce mois à Mello (Oise), sous la présidence de M. le docteur Pariset, ont décidé que les quarante-trois communes affectées par la maladie seront réparties entre douze médecins qui se chargeront d'y faire observer le traitement prescrit dans une instruction spéciale arrêtée dans le même conseil médical.

Une lettre de Vienne, du 31 juillet annonce par post-scriptum que le sultan Mahmoud a rejeté l'ultimatum de l'empereur Alexandre. Nous apprendrons sans doute incessamment que des hostilités ont eu lieu.

On disait encore hier que le cabinet de St-Petersbourg avait cédé aux vives représentations de l'Angleterre et de la France, et qu'il ne ferait point la guerre à la Turquie.

— Les ministres étrangers près la cour de Londres ont été prévenus par le marquis de Londonderry, que la mort de Bonaparte rend désormais inutiles les restrictions qui étaient apportées à la communication des bâtimens étrangers avec Sainte-Hélène. Cette navigation restera seulement soumise aux réglemens qui étaient en vigueur avant la détention de Bonaparte dans cette île.

## GUERRE D'ORIENT.

### EXTRAIT DES JOURNAUX.

Voici les nouvelles les plus récentes que nous ayons reçues de Russie. C'est parce que la garde impériale a témoigné la plus vive impatience de marcher contre les Turcs, qu'elle a été tout-à-fait éloignée de Saint-Petersbourg. On envoie toujours de nombreux renforts aux divisions Wittgenstein et Michel Orloff. Le premier de ces généraux s'est avancé sur le Pruth et l'autre occupe la Bessarabie. Ils se plaignent tous deux de la désertion de leurs soldats, que toute la sévérité de la discipline russe ne peut empêcher de passer chez les Grecs.

Il est très-certain que loin de blâmer la conduite inflexible et rigide du baron Strogouoff envers la Porte, Alexandre en a manifesté son entière approbation.

Quand on cherche à calculer les probabilités d'une guerre comme celle qui peut éclater à chaque instant, on se perd dans ses calculs et ses conjectures; et s'il y a quelque chose encore plus difficile à prévoir que l'issue d'une guerre, c'est l'espèce de paix qui la suivra. Il n'est pas croyable que les souverains aient le désir de rétablir l'empire de la Grèce, et toute pacification entre les Grecs et les Musulmans est devenue maintenant impossible. Pense-t-on effrayer le Grand-Seigneur en brûlant sa capitale? L'incendie de Constantinople n'aurait pas plus de résultat qu'un eut celui d'Alger par Louis XIV et lord Exmouth.

D'ailleurs quelle est en Europe, la puissance qui consentirait à voir la Russie s'établir sur les rives du Bosphore et s'étendre jusqu'à la Méditerranée par l'occupation de la Turquie et des belles provinces de la Grèce? Quand même l'Angleterre deviendrait, en conséquence, maîtresse de l'Egypte et de quelques

## SPECTACLES du 14 août.

GRAND-THEATRE. — On commencera à six heures. — L'AUTRE TARTUFE, ou LA MÈRE COUPABLE, comédie en cinq actes et en prose, de Beaumarchais. — M. Constant, M. les Chapron.

Premier CONCERT de Mad. FAVELLI. Programme. 1.º Ouverture à grand orchestre. 2.º Air de Garcia, chanté par Mad. Favelli. 3.º La Tyrolienne, air varié pour flûte, exécuté par M. Donjon. 4.º Air de Jeanne d'Arc, musique de M. Carafa, chanté par Mad. Favelli. 5.º Concerto de violon, exécuté par M. Beaumann. 6.º Air des Nozze di Figaro, chanté par Madame Favelli.

THEATRE DES CELESTINS. — On commencera à cinq heures et demie. LA JOLIE FIANCEE, vaudeville en un acte, de M. Delestre-Poirson. — MM. Prudent, Adam; Mad. Edouard.

LES DEUX PRECEPTEURS, ou ASINUS ASINUM FRICAT, vaudeville en un acte, de MM. Eugène Scribe et Moreau. — M. St-Albin; Mad. Adam.

LA SOLICITEUSE, ou L'INTRIGUE DANS LES BUREAUX, vaudeville en un acte, par MM. Théaulon et Dartois. — MM. Hyppolite, Adam; Mad. Adam.

FANFAN LA TULIPE, vaudeville en un acte, par M. Frédéric. — M. St-Albin; Mad. Adam.

elles grecques, pourrait-elle les considérer comme une indemnité suffisante? Ne serait-ce pas voir ainsi le faible équilibre qui existe encore entre les états du continent tout-à-coup anéanti; équilibre qui fut ébranlé par Bonaparte, et qui ne doit sa conservation qu'à la seule Grande-Bretagne? Les guerres dernières ont accoutumé les souverains et les sujets à de trop grands résultats, pour qu'ils puissent croire actuellement à la possibilité d'une de ces guerres d'observation ou de marches forcées qui amenaient une bataille ou un siège: et d'ailleurs, s'il fut jamais nécessaire de frapper un grand coup, c'est plus particulièrement aujourd'hui contre la Turquie, parce qu'il est hors de doute que le commencement des hostilités sera le signal d'un redoublement de cruautés envers les malheureux Grecs. Ils n'en périeraient pas moins; et si la guerre devient générale, (ainsi qu'on peu le craindre, après six années de paix, et la fermentation qui règne chez tant de gens qu'on stimule) l'humanité aura-t-elle fait un calcul judicieux en suivant ce sentiment qui prescrit d'affranchir les Grecs du joug des Musulmans.

— Les nouvelles particulières de Vienne sont d'une nature pacifique, bien qu'il paraisse très certainement que la Russie conserve toujours une attitude imposante sur les frontières. Il existe néanmoins dans cette ville beaucoup de personnes bien informées à cet égard, qui affirment encore dans leur correspondance avec les amis qu'elles ont ici, qu'avant peu, ces hostilités commenceront, et cela, du consentement des puissances alliées.

On a d'Odessa des lettres récentes du 10 juillet; et quoiqu'elles traitent principalement d'affaires de commerce, elles disent, d'une manière très-claire et positive, qu'il n'y aura point de guerre entre la Russie et la Turquie. Fondées sur cette opinion, des personnes d'Odessa ont fait différentes commandes de marchandises et d'articles de consommation.

On a aussi reçu hier de St-Petersbourg, des lettres en date du 1.er juillet; elles portent: « Ici, nous ne craignons pas qu'il y ait de guerre; les affaires d'argent et les fonds restent à-peu-près au même taux. »

— Une lettre de Marseille donne les détails suivans sur la défaite de l'escadre algérienne:

« Un bâtiment arrivé de Messine porte la nouvelle que l'escadre de Tripoli, composée d'une corvette, trois polacres, un brick et un chebeck, est tombée entre les mains des Grecs. Il affirme qu'un navire arrivé à Messine, pendant son séjour, a apporté les détails de ce combat dont il a été témoin. L'escadre de Tripoli, bien inférieure en forces à la flotte grecque, voulut d'abord éviter le combat, et chercha un refuge à Salonique; les Grecs alors employèrent une ruse qui a été couronnée d'un entier succès: ils firent prendre les devans à deux des frégates turques qu'ils avaient prises dans le combat du 25 juin, et se mirent ensuite à leur poursuite.

» L'escadre de Tripoli laissa approcher ces deux frégates sans défiance; elle s'avança même pour protéger leur retraite. Les frégates la prirent alors sur les derrières, la mirent ainsi entre deux feux, hissèrent le pavillon de la croix à la place du pavillon ottoman, et s'en rendirent facilement maîtresses. Cette nouvelle, qui enlèverait aux ottomans l'espoir qu'ils pouvaient fonder sur le secours des barbaresques, serait très-favorable pour la cause des Grecs. Tunis n'a plus que quelques misérables barques, et les corvettes que l'on construit ici pour le compte du bey sont encore loin de pouvoir être mises en mer.

» Toutes les nouvelles qui nous parviennent de la Morée nous peignent les affaires des Grecs comme très-florissantes.

» Le bâtiment grec qui était venu prendre des armes à Marseille est parti depuis quelques tems; il a emmené, outre les jeunes gens et les ouvriers qui attendaient son départ, une trentaine d'officiers français qui vont soutenir la cause de l'indépendance grecque. La veille de son départ, l'archevêque grec, Maximos Mazlum, qui est depuis environ un an à Marseille, se rendit à bord pour bénir l'équipage et lui annoncer la première nouvelle de la victoire navale, et il termina par une exhortation pathétique, en les encourageant à se montrer dignes de leurs ancêtres et de la cause qu'ils allaient défendre. »

— Il a paru à Cronstadt, en Transylvanie, une relation des événemens qui ont produit la dispersion de la petite armée hétériste; elle est en grec moderne, et on assure qu'elle est du prince Ypsilanti lui-même.

On assure que c'est le 7 juillet que l'ultimatum de la cour de Russie a été expédié d'Odessa à Constantinople.

— La force du corps redoutable des janissaires, à la volonté duquel les Grands-Seigneurs de Turquie ont été si souvent obligés de se soumettre, n'est pas bien connue en Europe. Les contrôles présentent 240,000 noms; mais une grande partie de ceux qui y sont inscrits sont des citoyens paisibles, des négocians, des artisans, qui ne se sont incorporés dans les janissaires que pour jouir de leurs privilèges. Les janissaires soldés ne sont qu'un nombre de 40,000, dont la moitié est ordinairement en garnison à Constantinople. Il y en a d'autres qui reçoivent des rations et point de solde. Tous sont forcés de marcher quand le Grand-Seigneur se rend en personne à l'armée.

La cavalerie turque peut s'élever à 130,000 hommes; mais elle ressemble à la cavalerie du moyen âge, ou à la *pospolitt* de Pologne. Les sophis sont une bonne cavalerie légère; néanmoins ils sont peu formidables dans une guerre régulière.

L'artillerie turque, quoiqu'améliorée par des officiers français,

(lesquels ont construit en Turquie plusieurs forteresses), est encore très-défectueuse, tant dans le matériel que dans le personnel. Au lieu de 20,000 artilleurs portés sur les contrées, il n'en existe effectivement que 12,000. Les batteries sont mal équipées.

L'*Observateur autrichien* du 1.er août publie un article de Constantinople du 10 juillet, sur un tumulte qui a eu lieu dans le faubourg de Péra, le 2 juillet, et où les ministres européens paroissent avoir été insultés. Mais l'article ne paraît pas très-clair; il y a beaucoup de réticences, et l'on n'apprend rien du sort de M. de Strogonoff.

ALLEMAGNE. FRANCFORT, 5 août. Voici l'extrait d'une lettre d'Odessa du 17 juillet, que nous donnons, quoique son contenu mérite confirmation.

Nos relations commerciales avec Constantinople reprennent plus de sécurité, et les nouvelles que nous avons reçues de cette capitale, et qui vont jusqu'au 12, portent que les Francs et leur commerce y sont beaucoup plus respectés.

Le gouvernement ottoman paraît revenir à des mesures plus modérées dans son intérieur, et montre plus de déférence dans ses rapports avec les ministres de différentes puissances. Celui de Russie attendait encore des ordres de son gouvernement. On espère qu'ils seront teils, qu'il pourra bientôt rouvrir ses communications avec la Porte, et l'on croit généralement au rétablissement de la tranquillité et de la bonne harmonie.

ASIE. SMYRNE, juillet. — (Extrait d'une lettre particulière.) Je vous transmets des faits dont je puis vous garantir la vérité, m'étant trouvé dans ces circonstances auprès de M. le consul de France, et du commandant de la station, qui ont reçu des éloges bien flatteurs du commandant et des négocians anglais sur l'habileté des manœuvres, et leur conduite ferme et courageuse.

Au milieu de ces troubles, les Francs ont été généralement respectés. Néanmoins le consul de France a été un moment en bute à la fureur de la populace turque, par suite de ses sentimens d'humanité, en recevant chez lui quantité de Grecs, pour les soustraire à l'horreur de ce massacre; ce qui l'obligea ensuite à s'embarquer. Cependant, par sa fermeté et son habileté à traiter avec les Turcs, il parvint à se faire aider de ces mêmes assassins pour sauver les Grecs.

Depuis le 21 juin les habitans sont rentrés dans leurs maisons, toujours dans l'attente de quelques crises. Le 1.er juillet, de nouvelles craintes se sont emparées des esprits, à cause des trois jours de *barian*, fêtes turques, où les musulmans ont l'habitude de témoigner leur allégresse (après un carême d'un mois) en tirant des coups de fusil et de pistolet. Alors les Francs se sont rembarqués de nouveau en grande partie. Vous pourrez juger de la triste existence que l'on mène à bord des bâtimens, avec une quantité excessive d'individus exposés le jour au soleil, la nuit à la fraîcheur, entassés les uns sur les autres, et ayant une mauvaise nourriture.

Pour comble de malheurs, après toutes ces scènes affreuses, la peste vient de se déclarer, et commence à faire ses ravages.

EGYPTE. CAIRE, 14 juin. — La peste a exercé cette année de grands ravages, et c'est surtout parmi les Francs qui habitent cette ville, Rosette et Alexandrie, que ce fléau destructeur a frappé ses victimes.

On attribue la première manifestation de cette maladie à l'imprudence d'un jeune négociant de cette ville, qui s'est servi sans aucune précaution, d'un habit qu'il avait porté l'année précédente et qu'il avait conservé plusieurs mois dans sa garde-robe. Il y a deux ans que la peste se déclara de la même manière, après avoir atteint le neveu de M. Clément, négociant d'Alexandrie.

Cependant depuis le premier de ce mois, les progrès de cette affreuse maladie diminuent progressivement, et dans quelques jours nous pourrions vaquer à nos affaires. Le 24 juin est l'époque où chaque année l'on commence à pouvoir quitter les maisons sans courir de trop grands dangers.

PARIS, 10 août.

Bulletin de la Cour. St-Cloud 11 août.

Pendant la matinée le Roi a travaillé seul dans son cabinet.

A midi S. M. a entendu la messe dans ses appartemens.

Après la messe, le Roi a travaillé avec Mgr. le duc de Richelieu.

A deux heures et demie, S. M. a quitté le Château de Saint-Cloud pour aller faire sa promenade ordinaire, qu'elle a dirigée vers le buisson des bois de Verrières: S. M. est rentré à Paris par la barrière d'Enfer, et est descendue aux Tuileries à six heures du soir.

MADAME, S. A. R. Madame la duchesse de Berry ont quitté le Château de Saint-Cloud à deux heures, pour se rendre aux Tuileries; les enfans de France l'ont quitté à la même heure.

Les princes sont sortis pour aller chasser dans le petit parc de St-Cloud; et ont quitté St-Cloud à cinq heures, pour revenir à Paris, où ils sont arrivés à six heures du soir.

— A midi, les troupes de la garde montante ont occupé les postes qu'ils servent pendant le séjour de la cour à Paris.

— M. le comte de Las-Cazes vient d'arriver à Paris. Les six années d'exil que lui a imposées son généreux dévouement, ont fortement altéré sa santé; on espère que l'air de la France et la

présence de ses amis, concourront efficacement à son rétablissement.

— Le lieutenant-général Fressinet est mort dans la nuit, des suites d'une longue et douloureuse maladie.

— La commission formée à Paris de plusieurs officiers et soldats de l'ancienne armée royale de Lyon, qui ont obtenu l'approbation du Roi pour le projet du monument à élever aux Brotteaux, en l'honneur de leur ancien général le comte de Précý, publie aujourd'hui la liste suivante des souscripteurs qui ont versé leurs fonds à Paris, savoir : MM. le duc de Richelieu, 100 fr.; de Clermont-Tonnerre, 50 fr.; le comte de Stakelberg, ambassadeur de Russie, à Londres, 100 fr.; le duc Decazes, 50 fr.; le duc de Damas, 100 fr.; Dugna de Varennes, député à la Chambre, 40 fr.; le chevalier de la Vieuville, 20 fr.; de Berchoux, juge-de-peace, 20 fr.; de Grosson, 5 fr.; Lambequin, 5 fr.; le duc de Serent, 20 fr.; le général Papin, 30 fr.; Mgr l'évêque de Versailles, 30 fr.; Vangel de Lyon, 10 fr.; l'abbé Pitro, ancien défenseur de Lyon, 10 fr.; Fleury Rocher, *idem*, 100 fr.; Vindri, *id.*, 6 fr.; Piton, *id.*, 5 fr.; le docteur Tissot, 15 fr.; Laforest, *id.*, 20 fr.; Lanfrey, *id.*, négociant, 30 fr.; Lestrade, homme de lettres, *id.*, 30 fr.; le baron de Nervo, maréchal-de-camp, *id.*, 50 fr.; Dupont, médecin, *id.*, 10 fr.; Lhuillier, agent de change, *id.*, 40 fr.; Martignac, prêtre, *id.*, 5 fr.; Micol, négociant, *id.*, 8 fr.; le chevalier de Fransas, 10 fr.; le baron de Charron, 15 fr.; le comte Roger de Damas, 100 fr.; le chevalier Morand de Jouffrey, 50 fr.; Carcos de Grammont, ancien colonel, défenseur de Lyon, 50 fr.; un anonyme, 50 fr. Total, 1,134 fr. On continue à souscrire à Paris, chez MM. les notaires Champion et Vaingtain; et au bureau de la commission, rue des Trois-Frères, n.º 15.

#### TRIBUNAUX DE PARIS.

Le procès en diffamation intenté par le colonel Barbier-Dufay contre le vicomte de Montéligier a été appelé aujourd'hui à la cinquième chambre de police correctionnelle, et remis à huitaine.

— La cause de l'acteur Potier et de M. Lefeuve, directeur du théâtre de la porte Saint-Martin, a été terminée aujourd'hui, à la première chambre du tribunal de première instance. Potier a été condamné à maintenir jusqu'au jour de son expiration, les clauses de son engagement, et en outre, aux frais et aux dépens du procès.

— L'affaire de la femme Frélate et la femme Hebert mises en jugement hier pour faux en écritures privées, s'est terminée à cinq heures. La femme Hebert a été acquittée et la femme Frélate a été condamnée à deux ans de prison et à deux cents francs d'amende.

— Vingt-sept marchands d'estampes ont paru devant la police correctionnelle, comme prévenus d'avoir vendu, sans l'autorisation de la police, qui ne l'avait accordée que pour quelques jours, des caricatures relatives à la mort et à la sépulture de l'homme du destin. Le tribunal a remis l'affaire à huitaine, pour mettre en cause le sieur Langlumé, litographe; M. le Naudet, graveur; et Martinet, éditeur de ces caricatures libérales.

— Le 20 mars dernier, des troubles éclatèrent à Grenoble, des officiers à demi-solde, suivis d'un certain nombre d'individus de la classe du peuple, parcoururent les rues de cette ville, avec des drapeaux et des cocardes tricolores, ils firent entendre les vociférations les plus coupables, les cris de *vive la république ! vive l'empereur ! vive la constitution des cortès ! à bas le roi ! à bas les royalistes !* furent proférés. Les rebelles se portèrent sur la citadelle pour s'en emparer, ils cherchèrent inutilement à entraîner et à séduire les troupes du roi, ils les assaillirent à coups de pierres, les premières autorités furent huées, menacées, outragées. Ces excès se prolongèrent quelques instans, et l'ordre fut bientôt rétabli. Sur le réquisitoire du procureur-général la cour de Grenoble instruisit; la chambre d'accusation renvoya les nommés Marc Colombat, Foulquier, Renaudon, Cécilion, Rivière, Bayard, Dussin, Finet et Dumias, devant la cour d'assises du département de l'Isère, pour y être jugés correctionnellement, ils firent défaut, on entendit les témoins, les débats firent connaître des charges assez graves pour donner matière à un procès criminel; la cour d'assises se déclara, en conséquence incompétente, et ordonna une nouvelle instruction. Les sieurs Dumas et Rivière se sont pourvus en cassation contre cet arrêt. La cour suprême, ayant déclaré les deux arrêts de la chambre d'accusation et de la cour d'assises de Grenoble non avenus, a renvoyé les prévenus devant la chambre de mises en accusation de la cour d'Aix, pour faire une nouvelle instruction.

— La cour de cassation a fait hier, pour la première fois peut-être depuis son institution; usage du pouvoir qui lui est donné par l'article 445 du code d'instruction criminelle. Les nommés Galland et Rispal avaient été condamnés aux travaux forcés à perpétuité, comme coupables de meurtre. Ils étaient vainement pourvus en cassation et en grâce, l'arrêt avait été exécuté.

Les femmes de ces infortunés, soutenues par la conviction de l'innocence de leurs maris, ne désespérèrent pas d'obtenir pour eux justice; elles portèrent plaintes en faux témoignage contre l'homme dont la déposition avait principalement déterminé la

condamnation. Elles réussirent à le faire condamner comme faux témoin.

Ainsi se réalisait en faveur de Galland et Rispal, le cas de révision prévu par l'article 445 du code d'instruction criminelle, et la cour de cassation, sur la réquisition du procureur-général et l'intervention des femmes Galland et Rispal, a cassé l'arrêt de condamnation de ces infortunés et les a renvoyés devant un nouveau jury, devant lequel, il faut l'espérer, ils obtiendront une réparation éclatante.

#### EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — LONDRES, 8 août. — Fonds publics. — 3 pour 0/0 réd. 76 1/4; 3 pour 0/0 cons. 75 1/2; 3 7/2 pour 0/0, 86 7/2; 4 pour 0/0, 95 3/8; 5 pour 0/0; 108 3/4; consolidés à terme, 75 3/4.

— On remarque avec étonnement que tous les journaux ont pris le deuil à l'occasion de la mort de la Reine, à l'exception du *Courier*.

— Il paraît que la Reine, dès le matin, ne partageait pas, sur son propre rétablissement, les espérances de ses amis et de ses domestiques, car elle fit rester auprès d'elle M. Wilde qui désirait aller vaquer à ses fonctions.

Au milieu des larmes de tous ceux qui l'entouraient, S. M. parla de sa fin prochaine avec calme et résignation; elle remercia ses amis des soins qu'ils lui avaient prodigués, leur témoigna ses regrets de ne pouvoir les récompenser comme ils le méritaient, et dit qu'elle sentait parfaitement que dans peu d'heures elle n'aurait plus besoin de leurs attentions. S. M. recommanda très-humblement et avec confiance son âme à Dieu. Enfin, à dix heures 25 minutes elle expira sans presque faire un seul mouvement, après avoir pressé la main à Anne Hamilton en disant: « Que le Dieu tout-puissant vous bénisse. » Cette dame et lady Hood reçurent S. M. dans leurs bras.

La reine a, dit-on, manifesté le désir d'être enterrée à Brandebourgh-House. La nuit dernière on a mis le scellé sur tous les papiers de S. M. — On a commis une erreur en disant l'autre jour qu'un notaire avait fait le testament de la reine. Le fait est que S. M. fit quelques arrangemens relativement aux biens qu'elle possédait à l'étranger, et que deux notaires furent appelés uniquement pour certifier la signature de S. M.

La Reine se nommait Caroline-Amélia; elle était fille de Charles-Guillaume-Ferdinand, duc de Brunswick, par S. A. R. Augusta, sœur aînée de feu S. M. George III. Elle était née le 17 mai 1768; et, le 5 Avril 1795, elle fut mariée à George IV, notre souverain actuel, qui était alors prince de Galles, qui lui donna une fille, feue la princesse Charlotte de Saxe-Cobourg.

— On a donné les ordres nécessaires pour l'enterrement de la Reine. Un chirurgien et deux médecins de S. M. doivent assister à l'ouverture du corps. Il n'est point encore décidé s'il sera exposé. Dans un jour ou deux, dit-on, on dressera un procès-verbal pour constater la maladie de la Reine et l'état du corps lors de l'ouverture.

Nous n'affecterons pas des émotions que nous n'éprouvons pas à l'occasion de la mort de la Reine; mais nous affirmons que nous ressentons ce que tout homme éprouve lorsque la tombe se ferme sur une personne qui, de son vivant, n'a pu faire naître des sentimens de respect et d'estime. Malheureusement, la Reine a permis que son nom, sa cause et son influence fussent identifiés en Angleterre avec les projets d'un parti qui, lors de l'arrivée de S. M., se trouvait assez formidable pour inspirer des craintes fondées. Après son arrivée, ce parti se remua en tous sens avec une nouvelle vigueur et plus d'activité. Le nom de S. M., comme sa cause, furent invoqués par les chefs de ce parti: cette conduite ne fut point désavouée par la Reine.

Nous devons d'après cela, nous opposer à sa conduite publique, et remplir en cela, un devoir à la fois difficile et pénible. Nous nous sommes acquittés de notre tâche et persuadés que S. M. ne peut plus être l'instrument des méchans, nous enterrons avec elle tout sentiment susceptible de déroger à sa mémoire.

(*Courier*.)

La Reine est à présent délivrée de toutes ses souffrances et de ses persécutions. Les discours intéressés de la calomnie ont poursuivi cette infortunée princesse jusqu'à son dernier soupir; sur son lit de mort, même, on l'attaquait encore. Mais, actuellement ses ennemis se tairont peut-être, et ne lanceront plus leur venin, maintenant que S. M. est dans la tombe. La maladie de la Reine a rempli de vives craintes la grande masse de la nation, comme sa mort lui donne le plus sincère chagrin. S. M. Caroline était bonne amie et bonne maîtresse: aussi sa perte plonge-t-elle ses domestiques dans la plus profonde affliction. (*Morning-Chronicle*.)

— Nous tenons de bonne source qu'il ne sera pas possible au Roi d'Angleterre de se rendre en Ecosse cette année. (*Sun*.)

Des millions d'individus verseront des larmes en apprenant que Caroline de Brunswick a cessé de vivre. La plus grande et peut-être la meilleure femme de son tems, a péri d'une mort qu'on peut appeler prématurée. La nation est, pour ainsi dire, veuve. Ses amis, ses parens, qui depuis long tems l'avaient abandonnée, ne sont pas venus la voir à ses derniers momens. On n'a même point rempli les formalités ordinaires que prescrit l'étiquette de cour. Elle morte comme elle a vécu, c'est-à-dire, en chrétienne, en héroïne et en martyre, sans prélat qui pût rece-

voir et transmettre à la postérité ses dernières protestations d'innocence.

On assure que peu d'instans avant de mourir, S. M. déclara que c'était pour elle un bonheur que de quitter la vie ; que dès le moment de son retour, ses ennemis avaient, par des complots de toute espèce, cherché à la perdre. Ses dernières paroles furent : « Ils m'ont perdue ; mais je leur pardonne. Je meurs en paix avec l'univers ; et, faisant approcher sa femme de chambre, Mariette Brune, elle ajouta : Votre sœur Dumont m'a fait bien du mal, elle s'est conduite avec bien de la méchanceté, mais dites-lui que je lui pardonne ; assurez-la qu'à mon dernier soupir je lui pardonne. (Times.)

PORTUGAL, LISBONNE, le 24 juillet. — (Correspondance particulière.) Le roi et les cortès continuent de marcher à l'envi dans la route constitutionnelle ; s'il n'en est pas tout-à-fait de même du ministère, il faut en attribuer la cause à l'excessive délicatesse du congrès qui n'a pas répondu à l'insinuation que lui fit S. M. de donner son avis sur les personnes les plus dignes de la confiance publique pour composer le nouveau ministère ; deux des ministres sous la régence ont conservé leurs portefeuilles, celui des finances et de la guerre, le premier est estimé, le second ne paraît pas propre à cette place ; l'amiral habile, qui au ministère de l'intérieur réunit encore celui des grâces et justice, conduirait mieux une flotte que ces deux départemens ; un autre officier-général de marine est à la tête de ce ministère qu'il connaît à fond ; quant au ministre des relations extérieures, vous savez que c'est le général Barbacena qui avec les troupes de Lisbonne se porta contre celles qui ayant proclamé la constitution à Oporto, venaient en faire autant dans cette capitale ; cette nomination a passablement scandalisé les partisans du nouvel ordre de choses ; toutefois des personnes moins passionnées assurent que ce général, plein d'honneur et de bonnes qualités, est incapable de trahir le serment qu'il a juré aux bases de la nouvelle constitution ; il est presque certain qu'il ne tardera pas à donner sa démission et qu'elle sera acceptée. On s'entretient beaucoup depuis quelques jours de notre ci-devant protecteur Beresford, on assure qu'il a eu l'extrême bonté d'écrire à plusieurs reprises au roi pour lui offrir ses services et lui conseiller de nous soumettre par la force des armes ; mais S. M. a, comme on le pense bien, méprisé et les conseils et les secours offerts par ce général.

ESPAGNE.

Madrid, le 2 août 1821. (Correspondance particulière.) Le chef politique a fait publier avant-hier la proclamation suivante : « Ayant appris ce soir que quelques citoyens, peu satisfaits du jugement prononcé par la cour d'appel de la nouvelle Castille contre Victorin Juarès surnommé le Plateur, et croyant que la justice n'avait pas eu son cours, voulaient se la faire de leur propre autorité, j'ai trouvé à propos de prendre immédiatement les mesures les plus opportunes pour éviter quelque procédé illégal et dont l'exécution remplirait la patrie d'amertume et déshonorerait pour toujours ses auteurs. Je continuerai avec la même vigilance à remplir mes devoirs et à défendre la constitution que de semblables actions attaqueraient principalement. Je me vois dans la nécessité de rappeler à leurs devoirs sacrés ceux qui nourrissent de semblables projets, en les avertissant que s'ils soupçonnaient la conduite de quelques magistrats, la loi leur trace la marche qu'ils ont à suivre pour exiger leur responsabilité, et qu'en s'écartant de la loi, pour l'enfreindre d'une manière aussi scandaleuse, ils se mettent en opposition avec les principes de la vraie liberté nationale. »

Signé de Coróns.

Nous apprenons que partout le tirage de la milice s'est fait avec calme et régularité ; à Valladolid seulement des mal-intentionnés avaient formé un attroupement pour s'y opposer ; mais le chef politique l'ayant fait disperser par la force armée, ces opérations ont eu lieu comme partout ailleurs.

Sur la demande des autorités de Jamora, le régiment de Malaga qui y tenait garnison ayant reçu l'ordre de se rendre en Estramadure, est parti sans opposition ; mais l'état-major, les officiers, sous-officiers et soldats de ce corps ont envoyé une adresse au Roi pour se disculper des imputations des autorités de cette ville.

Nous apprenons que la Peste s'est de nouveau déclarée à Alger ; on dit que Muley Alid menace Ceuta.

ITALIE. MODENE, 13 juillet. — S. A. R. notre prince, dans l'intention bienveillante de procurer aux propriétaires et aux cultivateurs, les avances dont ils pourraient avoir besoin pour leurs essais d'exploitation, et leurs besoins journaliers, a décidé que les grains et autres fruits seront reçus en dépôt au Mont-de-piété, en nantissement des sommes proportionnées à leur valeur, qui seront avancées, sous un intérêt modéré, aux propriétaires qui voudraient user de ce moyen pour faire des emprunts, en attendant de trouver le moment de vendre ces céréales à un taux convenable. S. A. R. a fait disposer à cet effet un local dans chaque commune, à la portée desquelles il se tient des marchés.

Cette sage disposition paraît un des meilleurs moyens de prévenir l'accaparement des blés.

La cour de Sardaigne qui est toujours ici, a pris le deuil à l'occasion de la mort de Madame la duchesse douairière d'Orléans.

NAPLES, 31 juillet. — S. M. notre auguste monarque continue à habiter le palais de Capo di monte, où elle accueille, avec une sollicitude vraiment paternelle, toutes les réclamations de ses sujets.

— Un décret du 25 de ce mois, prescrit le mode de recrutement pour les corps de la marine. L'enrôlement volontaire est la base de ce nouveau mode.

— La cour martiale de la Principauté ultérieure, sous la présidence du chevalier Don Louis Catalano, vient de condamner à dix années d'exil, le nommé Pascal Saggese, de la commune de Pietra Stornina, convaincu d'avoir recélé un fusil, deux carouches, et une cocarde tricolore.

ANNONCES.

Le sieur Antoine Chapeau, fils, prévient MM. les consommateurs qu'il continue son épuration d'huile à quinquets, lampes, veilleuses et reverbères, par un procédé nouveau de son invention, et qu'il est parvenu à donner à son huile toute la perfection dont elle est susceptible.

Cette huile offre plusieurs avantages aux personnes qui voudront bien l'employer et surtout aux ouvriers de la fabrique des étoffes de soie. La combustion s'en opère sans odeur ni fumée. De plus le sieur Chapeau s'engage à faire disparaître sans rétribution toutes les taches produites par son huile, même sur les couleurs les plus tendres.

Le magasin situé rue St Jean, n.º 24, ou rue du bœuf, n.º 1, au fond de l'allée, est ouvert tous les jours depuis 7 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Le prix des huiles reste fixé pour le mois d'août à 1 fr. 40 c. le kilo, celles pour quinquets, lampes, veilleuses ; et à 1 fr. 30 c. le kilo celles à reverbère.

MM. les abonnés voudront bien se souvenir que les abonnements doivent se renouveler le 23 septembre prochain, époque à laquelle commencera le lunaire des reverbères dont le prix est réduit de 3 centimes de moins que l'année précédente.

En se chargeant des luminaires publics et particuliers, le sieur Chapeau fournira aussi les verres de couleur de tout genre pour les illuminations et bals.

BIENS A L'ETRANGER.

GRANDE LOTERIE

Des sept terres de Zickau, Wolschow, Kogschitz, Strunkau, Libietitz, Prestanitz et Oberstankau, Situées en Bohême.

Avec l'autorisation de S. M. l'empereur d'Autriche, on jouera par forme de loterie, sept domaines situés dans le cercle de Prachim, royaume de Bohême, à seize milles de la capitale de Prague.

Les biens dont la dénomination se trouve en tête de la présente annonce, sont situés dans une contrée riante, entourée de villes commerciales, ils comprennent douze villages, deux châteaux seigneuriaux, sept métairies, plusieurs fabriques et moulins ; leur judiciaire est de 896,755 florins.

Le gagnant sera mis en possession de ces terres franches de dettes et d'hypothèques, et il lui sera compté en outre une somme de 20,000 florins valeur de Vienne en numéraire. Outre ce gain principal, il y en aura encore 4,615 secondaires, parmi lesquels se trouvent des primes de fl. 50,000, 25,000, 10,000, jusqu'à fl. 15, qui s'élevent ensemble à la somme de 221,685 florins valeur de Vienne.

Le tirage aura définitivement lieu à Vienne, le 1 octobre 1821, en présence des autorités compétentes.

On peut avoir chez le sousigné, jusqu'au jour du tirage, des billets à 20 fr chacun, ainsi que le prospectus français qui donnera tous les renseignements ultérieurs. Le sousigné s'engage à informer promptement du sort de leurs billets les personnes qui lui feront l'honneur de s'adresser directement à lui en outre, il aura l'honneur de faire connaître en temps utile, par la voie de ce journal, les numéros qui auront obtenu les primes principales. Le paiement des billets pourra se faire en traite sur Paris, Lyon, Bordeaux ou toute autre ville commerciale de France et de l'étranger.

On prie d'affranchir les lettres et les remises.

W. H. Reinganum, banquier, rue Zeil, n.º 15, à Francfort s. M.

BOURSE DE LYON. — Cours du 13 août

Table with columns: jours, Argent, Lettres. Rows include Amsterdam, Londres, Hambourg, Argente, Madrid, Cadix, Lisbonne, Livourne, Milan, Gènes, Naples, Bâle, Francfort, Vienne, St-Petersb., Paris, Bordeaux, Marseille, Montpellier, Niemes, Toulouse, Beaune, Piastres, Or, 20 et 40 Escompte, Barres d'ar.

BOURSE DE PARIS. — Cours du 13 août

Table with columns: Un mois, Trois Mois. Rows include Amsterdam, Hambourg, Berlin, Londres, Madrid eff., Cadix effec., Bilbao, Lisbonne, Porto, Gènes effec., Livourne, Milan, Naples, Vienne, Vienne eff., Auguste, Anvers, St-Petersb., Bâle, Francfort, Lyon, Bordeaux, Marseille, Montpellier, Or en barr., Or en barr., Pièces de 20 et 40 f., Quinduples neufs, Ducats de Hollande, Arg. en barr., Piastres, FFFETS PUBLICS, Rec. de liq., Annuités, Act. de la B., Routes de Naples, Oblig. de la Ville.

